

NOTA

- ⇨ Le nivellement n' est pas rattaché au N.G.F.
- ⇨ Le bornage est dans un système indépendant
- ⇨ Les limites n' ayant pas fait l' objet d' un bornage contradictoire ne sont pas opposables aux tiers
- ⇨ La Limite au droit du domaine public sera définie par l'alignement délivré par la commune
- ⇨ La direction du Nord est indicative

LEGENDE

- Application cadastrale
- Limite Nouvelle
- Limite Certaine
- Limite apparente / de fait
- Talus
- Mur de soutènement
- Mur Bahut
- Clôture
- Rang ou limite de culture
- Support réseau aérien
- Piquet ou marque de peinture
- Borne O.G.E.

